

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER**

L'an deux mille dix-sept, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-DIZIER s'est réuni en séance publique salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Maire, en suite de la convocation faite le 28 septembre 2017.

Présents :

- Mme ROBERT-DEHAULT, Maire
- M. BOSSOIS, Mme DECHANT, Mme CLAUSSE, Mlle KREBS, M. KAHLAL, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RAIMBAULT, Mme AUBRY, M. FEUILLET, Adjoint au Maire
- M. CORNUT-GENTILLE, Mme GARCIA, Mme DORKEL, M. SCHILLER, M. GARNIER J., M. CHARPENTIER, Mme BETTING, Mme COLLET, M. BONNEMAINS, Mme GUINOISEAU, Mme de CHANLAIRE, M. EREN, Mme PEYRONNEAU, Mme THIEBLEMONT, M. VAGLIO, M. LESAGE, Mme VARNIER, M. CORDEBARD, M. BOUZON, M. AMELON, Conseillers Municipaux

Excusés : M. OUALI, M. GARNIER P., M. LEBRUN, Mme ANGOT, Mme AYADI, Mme SAMOUR

Ont donné procuration :

M. OUALI à M. KAHLAL

Secrétaire de séance : M. VAGLIO

N° 119-10-2017

CESSION D'UNE PARCELLE A LA SCI JEANOTTY – ZONE D'ACTIVITES DE TROIS-FONTAINES

Rapporteur : Mme Virginia CLAUSSE

La SCI JEANOTTY, (société TFPF) a sollicité la Ville de SAINT-DIZIER pour se porter acquéreur d'un terrain d'environ 5000 m² afin de faire un dépôt de matériaux.

Un accord est intervenu quant à la vente d'une parcelle d'environ 5 000 m² dans la zone d'activités de Trois-Fontaines, en face de la déchetterie. Il s'agit des parcelles AC 108, AC 116 et d'une partie de la parcelle AC 100.

Le niveau de transaction dans cette zone d'activités est fixé à 7.62 € HT / m².

Considérant la demande d'estimation adressée à France Domaines le 19 septembre 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession des parcelles AC 108, AC 116 et d'une partie de la parcelle AC 100 comportant une surface approximative de 50 a 00 ca dans la zone d'activités de Trois-Fontaines à la SCI JEANOTTY ou toute société la représentant pour un montant de 7.62 € HT / m²,
- d'autoriser Madame le Maire ou en son absence Madame Virginia CLAUSSE ou Madame Pascale KREBS à signer l'acte de vente correspondant et les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la cession.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'UNANIMITE.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON